

Un service sur le territoire pour votre AMIANTE

Exclusivement à Villers-Bretonneux

En déchetterie de Villers-Bretonneux, vous pouvez déposer vos déchets d'amiante et de fibrociment. L'apport et la collecte de ces déchets sont encadrés par des procédures spécifiques.



Ce service gratuit est réservé aux particuliers résidant du Val de Somme. Il est disponible exclusivement à la déchetterie située à Villers-Bretonneux et dans la limite de 2 m³ par foyer par année civile. Les professionnels doivent disposer de leur propre filière d'élimination.



Un guide pour connaître la procédure
afin d'évacuer ce type de déchets.

Procédure à suivre pour pouvoir déposer les déchets d'amiante/fibrociment

- ① Contacter la Communauté de Communes du Val de Somme pour retirer un bon de dépôt et prendre connaissance des règles de sécurité. Vous devez vous munir de votre carte de déchetterie.
- ② Récupérer le film d'emballage nécessaire au conditionnement de vos déchets et l'autocollant « Amiante » en déchetterie de Villers-Bretonneux aux heures d'ouverture
- ③ Réaliser un double emballage des déchets (grâce au matériel fourni en déchetterie) pour garantir une bonne isolation des déchets pendant le transport et le déchargement.
- ④ Se rendre en déchetterie de Villers-Bretonneux muni du bon de dépôt, carte de déchetterie et carte d'identité, afin de remplir le registre d'apport.
- ⑤ Déposer les déchets d'amiante/fibrociment emballés selon la procédure, dans la benne indiquée par le gardien, en veillant à ce que l'emballage reste intact et hermétique.

A noter : Les gardiens ne sont pas habilités au déchargement de ces types de matériaux.



Pourquoi emballer les déchets contenant de l'amiante ?

L'amiante constitue un danger lorsque ses fibres se retrouvent dans l'air et que nous les respirons.

Il est obligatoire d'effectuer cette étape avant d'apporter vos déchets en déchetterie, selon la réglementation en vigueur : Article L541-2, du Code de l'Environnement

AMIANTE ACCEPTÉ ✓



- Ardoises
- Plaques planes ou profilées



- Tôles ondulées



- Canalisations

AMIANTE REFUSÉ ✗



- Amiante libre et friable



- Joints
- Calorifugeages



- Flocage
- Enduits

Pour ces types de déchets, vous devez impérativement faire appel à une société spécialisée.

Consignes de précaution pour manipuler ce type de déchets

PROTÉGEZ-VOUS avec une combinaison à usage unique, un masque jetable (Type FFP3) et des gants que vous pourrez vous procurer dans les magasins de bricolage

ÉVITEZ de casser les plaques ou les tuyaux

HUMIDIFIEZ les matériaux contenant de l'amiante afin d'éviter aux particules les plus fines de s'envoler

N'UTILISEZ en aucun cas un aspirateur pour aspirer les poussières d'amiante



Déchetterie du Val de Somme

Chaussée Val de Somme - 80800 Villers-Bretonneux
Retrouvez les horaires d'ouverture sur valdesomme.com

Contactez le service environnement :
03 22 96 35 93
environnement@valdesomme.com

